

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 13 »
En No. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

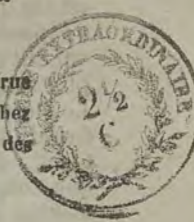
LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



FRANCE. — Paris, le 30 mars.

On lit dans le Journal des Débats : La journée qui vient de s'écouler n'a pas avancé la solution de la crise ministérielle. M. le maréchal est toujours à l'œuvre, et il travaille avec une persévérance que ne laisseront ni les obstacles qu'on sème sur sa route, ni les dégoûts dont on essaie de l'abreuver.

Une combinaison qui rattachait au futur ministère, M. Dupin, M. Dufaure et M. Passy a échoué en partie. Cet échec a prouvé l'influence que continue à exercer la polémique violente et perfide des journaux de M. Thiers sur les hommes qui avouent le plus hautement qu'ils n'ont plus aucun rapport politique avec ce chef du centre gauche.

M. Thiers dit et imprime que c'est la cour qui a tout empêché. Est-ce la cour qui a tourné contre lui M. le maréchal Soult, M. Dufaure, M. Passy? La cour est donc bien puissante, et ces hommes d'Etat bien aveuglés par leur dévouement? Non, ils ont vu clair dans toutes les menées, dans toutes les prétentions, dans toutes les insolences de ces derniers jours; et c'est pour cela qu'ils sont aujourd'hui les irréconciliables ennemis de M. Thiers.

La combinaison qu'essaie M. le maréchal Soult réussira-t-elle? Nous l'ignorons. Mais nous assurons que les quatre noms qui en forment en ce moment la base peuvent se présenter en toute confiance devant la chambre et devant le pays.

Que M. le maréchal Soult se présente avec les hommes honorables qui font escorte en ce moment à sa vieille gloire rajeunie par un dévouement si noble à la royauté et aux institutions de juillet! Qu'il se présente hardiment! La chambre n'aura que des acclamations pour le ministre qui aura su saisir d'une main ferme le gouvernail que d'autres s'acharnaient à lui disputer sans oser le prendre!

Les arrangements ministériels tentés hier par le maréchal Soult sont encore une fois rompus. On assure même que dans la soirée le maréchal aurait remis entre les mains de S. M. les pouvoirs qu'elle lui avait confiés, et qu'il aurait manifesté l'intention de se tenir désormais en dehors de toute combinaison ministérielle.

M. Passy est allé passer les vacances de Pâques à Trancoville et en ce moment il n'y a aucune combinaison sur le tapis.

Dans la journée d'hier, divers bruits ont été répandus, mais il n'en est déjà plus question aujourd'hui. On parlait d'un ministère Thiers et Dupin, dont la présidence aurait été déferée au maréchal Gérard. On disait aussi que les chambres ne seraient point prorogées de nouveau et qu'elles seraient ouvertes le 4 avril par le maréchal Soult, MM. Dupin, Humann, etc., comme ministres intérimaires.

Une réunion des membres de la gauche dite dynastique a eu lieu hier à 5 h. 1/2 chez M. Odillon-Barrot, 97 membres y assistaient 7 étaient absents, entr'autres le maréchal Clauzel qui est en ce moment en Angleterre, trois membres représentant la gauche pure et l'extrême gauche se sont rendus à cette assemblée: l'un de ses commissaires était le général Bachelu. M. Odillon-Barrot a déclaré que d'après la conversation qui avait eu lieu la veille entre S. M. et l'ancien président du conseil du 22 février, conversation dont il avait connaissance, la conduite de M. Thiers avait été pleine de dignité et qu'elle méritait l'approbation de l'assemblée. M. Odillon-Barrot a proposé de sanctionner le refus qu'avait fait ce dernier, d'une ambassade; cette mo-

tion a été adoptée. On a également adopté à l'unanimité la proposition de ne donner d'appui qu'à un ministère de centre gauche d'où serait exclu tout doctrinaire, et qui entrerait au pouvoir avec la résolution invariable de ne pas s'écarter du programme présenté au roi et approuvé par S. M. Les commissaires représentant la gauche pure et l'extrême gauche, ont approuvé ces résolutions. On a remarqué avec surprise que M. de Moray, gendre du maréchal Soult faisait partie de la réunion. On ne peut prévoir comment se terminera cette crise dont la solution est plus éloignée que jamais.

Hier matin, à dix heures, dit le Courrier français, M. Passy, M. Dufaure et M. Sauzet se sont rendus chez M. Dupin. Là, se trouvant dans le même embarras que la veille, les honorables députés ont fait prier le maréchal de les mettre du moins en présence des collègues qu'il leur destinait, afin qu'il leur fût possible de se prononcer. Le maréchal a réuni, en effet, chez lui divers membres de la combinaison. A deux heures, tout était rompu; les refus sont venus des deux côtés. Les députés du centre gauche ont déclaré, dit-on, qu'il leur paraissait impossible de former un cabinet, sans l'adhésion de M. Thiers. M. de Broglie avait retiré son consentement.

Ce n'est point l'ambassade de Londres, comme le bruit s'en est généralement répandu, c'est l'ambassade de Naples qui a été offerte à M. Thiers. M. de Montebello est nommé depuis assez long-temps à ce poste, et l'on s'expliquait difficilement pourquoi il ne s'y était pas encore rendu. Si M. Thiers avait accepté, on ne dit pas quel dédommagement aurait obtenu M. de Montebello, et si ce diplomate, dont la main a été si heureuse en Suisse, n'aurait pas été appelé au ministère des affaires étrangères.

Il paraîtrait, d'après les bruits qui circulent dans le public, que nous aurions un ministère composé de quatre ministres titulaires ayant chacun un second portefeuille par interim. Ces quatre ministres, qui seront MM. le maréchal Soult, de Broglie, Duchâtel et Humann, ouvriront, dit-on, la session sans discours de la couronne, ou du moins sans programme politique. On attendra que la chambre ait fait connaître de quel côté est la majorité, en nommant son président et les secrétaires.

On lit dans le Droit :

« La crise commerciale se fait sentir plus que jamais, aussi le tribunal de commerce de la Seine est-il encombré d'affaires nouvelles. Depuis un mois, il n'est pas de semaine où l'on ne place au rôle 2600 causes environ. Mardi dernier, le premier appel, de dix à deux heures, a donné 532 affaires. Le nombre des faillites, on le sent bien, se trouve augmenté dans la même proportion »

Les cabinets du Nord affectent de faire déclarer par les gazettes allemandes qu'ils sont tous disposés à s'entendre avec les cabinets de Londres et de Paris pour terminer d'une manière ou d'une autre les affaires d'Espagne. Il est certain que M. Molé a déjà commencé quelques négociations de ce côté et que l'on voudrait voir continuer par le ministère nouveau. C'est encore un des obstacles qui s'opposent à l'arrivée de M. Thiers au ministère.

Le Courrier de Bordeaux termine comme suit un article sur la crise ministérielle :

« Le roi ne pourrait-il pas assembler la Chambre des Députés, et leur dire, en guise de discours d'ouverture de la session :

« Messieurs, »
« On assure que la vérité du gouvernement représentatif veut que le roi n'agisse pas personnellement dans le choix de ses ministres. Il doit, au contraire, prendre pour ministres les hommes parlementaires que désigne votre majorité. »

« J'ai voulu me conformer à cette sage maxime; mais, depuis quinze jours que je l'essaie, il m'est impossible de savoir quels sont les hommes parlementaires que votre majorité veut pour ministres. Aucun de ceux que je consulte ne peut me l'indiquer. »

« Je vous prie donc de venir à mon aide. Faites huit tours de scrutin : un pour chaque ministre. Faites un spécial pour la présidence du conseil. Alors, je saurai d'une manière positive ce que veut votre majorité, et je prendrai pour ministres les huit personnages qu'elle m'aura ainsi désignés. Vous gouvernerez ensuite d'accord avec eux, et probablement vous aurez enfin la vérité du gouvernement représentatif. »

Mais d'abord souvenez-vous que, pour vivre ainsi double, il faut se coucher de bonne heure et que votre lampe s'éteigne quand la lampe du tisserand et celle de la fileuse brillent encore, comme des étoiles tombées à terre, à travers les branches, sur les flancs noirs de nos collines. Il faut entendre en s'endormant les chants éloignés des jeunes garçons du village qui reviennent de la veillée dans les étables, et qui se répondent en s'affaiblissant comme une sonore invitation au sommeil.

Suadent que cadentia sidera sommos.
Notre ami et maître Virgile savait tout cela.

Quand donc l'année politique a fini, quand la Chambre, les conseils-généraux de département, les conseils municipaux de village, les élections, les moissons, les vendanges, les semailles me laissent deux mois seul et libre dans cette chère mesure de Saint-Point que vous connaissez et où vous avez osé coucher quelquefois sous une tour qui tremble aux coups du vent d'ouest, ma vie de poète recommence pour quelques jours. Vous savez mieux que personne qu'elle n'a jamais été qu'un douzième tout au plus de ma vie réelle. Le bon public qui ne crée pas comme Jéhova l'homme à son image, mais qui le défigure à sa fantaisie, croit que j'ai passé trente années de ma vie à aligner des rimes et à contempler les étoiles; je n'y ai pas employé trente mois, et la poésie n'a été pour moi que ce qu'est la prière, le plus beau et le plus intense des actes de la pensée, mais le plus court et celui qui dérobe le moins de temps au travail du jour. La poésie, c'est le chant intérieur. Que penseriez-vous d'un homme qui chanterait du matin au soir? Je n'ai fait des vers que comme vous chantez en marchant quand vous êtes seul en débordant de force dans les routes solitaires de vos bois. Cela marque le pas et donne la cadence aux mouvements du cœur et de la vie. Voilà tout.

L'heure de ce chant, pour moi, c'est la fin de l'automne: ce sont les derniers jours de l'année qui meurent dans les brouillards et dans les tristesses du vent. La nature après et froide nous refoule alors au-delà de nous-mêmes; c'est le crépuscule de l'année; c'est le moment où l'action cesse

Pendant ce temps-là, j'irai prendre l'air à Neuilly, car je suis très-fatigué de la vie qu'on m'a faite. Quand vous aurez essayé quelques mois de la vérité du gouvernement représentatif, si, par hasard, il vous prenait fantaisie de revenir à la vérité de la monarchie constitutionnelle, vous n'aurez qu'à me faire prévenir; alors, comme je n'ai pas de rancune, je reviendrai volontiers, pourvu toutefois qu'il soit bien entendu que vous ne laisserez gouverner la France conformément à la Charte, et que vous ne m'imposerez plus ni programme de l'hôtel-de-ville, ni programme de la rue Saint-Georges, ni programme de la rue Ville l'Évêque. Finissons en une bonne fois avec tous ces programmes et qu'il n'en soit plus question. Pour le moment suivez celui que vous voudrez.

Nous serions curieux de savoir quel ministère et quel gouvernement enfanterait l'infaillible majorité du Palais-Bourbon. Ce serait probablement quelque chose de merveilleux.

L'enfantement ministériel, dont les places sont si laborieuses, a donné lieu au quatrain suivant qu'on répète avec malice dans les salons politiques :

Entre deux ministères,
Nous nous croisons les bras;
Celui qui part ne s'en va guères;
Celui qui vient n'arrive pas.

LONGCHAMPS.

La fortune politique a changé aussi la population de Longchamps; les puissans de la veille sont demeurés à l'écart; nous avons vu quelques-uns des puissans du lendemain. Les Anglais, les étrangers de distinction et le corps diplomatique n'ont pas failli à leur usage invariable de se montrer les premiers et les derniers à Longchamps; ils nous ont fait admirer quelques équipages d'une richesse pleine de goût; à quatre heures l'avenue était fort brillante. Des jeunes arabes étaient au milieu d'une vive et folle cavalcade; de jeunes Serviens, venus aussi à Paris comme à un centre de lumières, avaient une attitude plus calme et faisaient de leur mieux pour se bien comporter sur leur cheval; ils regardaient attentivement, ils copiaient et ils imitaient avec une prompte intelligence. Ce que l'on cherchait avec le plus d'empressement, c'étaient ces individus d'élite auxquels un barbarisme a donné le nom de notabilités, les lions de l'espèce intellectuelle. Ces êtres privilégiés étaient à Longchamps en très-petit nombre; au contraire, la bourse et la banque y comptaient de nombreux représentans. Les princes de la finance s'y faisaient remarquer.

Cependant nous avons aperçu un de nos meilleurs compositeurs chevauchant sur une bête d'un prix considérable; un de nos poètes les plus en renommée galoppait avec fureur. Beaucoup de jeunes et jolies actrices étaient fêtées par une foule galante qui se pressait autour de leurs carrosses; un de nos plus aimables feuilletonnistes conduisait une calèche à grandes guides; un sculpteur essayait deux chevaux neufs et un tilbury d'un nouveau modèle; un Grand d'Espagne avait renouvelé ses chevaux, ses équipages et sa livrée pour mieux honorer M^{lle} Rachel, objet de mille hommages et fort embarrassé de toutes ces démonstrations auxquelles elle ne comprend rien, il y avait aussi des cavaliers tures, et une charrette de blanchisseuses avec sa couverture de toile, ce qu'on appelle un papillon blanc qui, dans une traverse, a refusé de céder le pas à un ambassadeur. Nous avons aussi vu des rixes violentes entre les cochers de bonne maison, se disputant la chaussée à coups de fouet.

Un luxe tout-à-fait digne de remarque, c'était celui des bouquets; la profusion et la beauté des fleurs étaient au-delà de ce qu'on pouvait attendre; l'horticulture fait des prodiges. Des maîtres de pension faisaient promener leurs élèves dans des carrosses-omnibus, véritables annonces à quatre roues; les voitures de la brasserie Lyonnaise, ce bel et vaste établissement que M. Combalot dirige avec tant de succès, se sont montrés à Longchamps, les chevaux étaient empanachés et la tenue de tout le monde était parfaite. Le premier char portait cette inscription : PLACE A L'INDUSTRIE; on y voyait aussi les armes de la ville de Lyon entourées de deux cornes d'abondance, dont l'une versait la fleur du houblon, l'autre le grain de l'orge; ce charriot, d'une admirable construction, svelte et gracieuse, sort des ateliers de M. Maïen.

au-dehors; mais l'action intérieure ne cessant jamais, il faut bien employer à quelque chose ce superflu de force qui se convertirait en mélancolie dévorante, en désespoir et en démence, si on ne l'exhalait pas en prose ou en vers! Béné soit celui qui a inventé l'écriture, cette conversation de l'homme avec sa propre pensée, ce moyen de le soulager du poids de son âme! Il a prévenu bien des suicides!

A ce moment de l'année, je me lève bien avant le jour; cinq heures du matin n'ont pas encore sonné à l'horloge lente et rauque du clocher qui domine mon jardin, que j'ai quitté mon lit, fatigué de rêves, rallumé ma lampe de cuivre et mis le feu au sarment de vigne qui doit réchauffer ma veillée dans cette petite tour voûtée, muette et isolée, qui ressemble à une chambre sépulcrale habitée encore par l'activité de la vie. J'ouvre ma fenêtre; je fais quelques pas sur le plancher vermoulu de mon balcon de bois. Je regarde le ciel et les noires dentelures de la montagne qui se découpent nettes et aiguës sur le bleu pâle d'un firmament d'hiver, ou qui noient leurs cimes dans un lourd océan de brouillards; quand il y a du vent, je vois courir les nuages sur les dernières étoiles qui brillent et disparaissent tout à tour comme des perles de l'abîme que la vague recouvre et découvre dans ses ondulations. Les branches noires et dépouillées des noyers du cimetière se tordent et se plaignent sous la tourmente des airs, et l'orage nocturne ramasse et roule leurs tas de feuilles mortes qui viennent bruir et bouillonner au pied de la tour comme de l'eau. A un tel spectacle, à une telle heure, dans un tel silence, au milieu de cette nature pacifique, de ces collines où l'on a grandi, où l'on doit vieillir, à dix pas du tombeau où repose en nous attendant tout ce qu'on a le plus pleuré sur la terre, est-il possible que l'âme qui s'éveille et qui se trempe dans cet air des nuits, n'éprouve pas un frisson universel, ne se mêle pas instantanément à toute cette magnifique confiance du firmament et des montagnes, des étoiles et des prés, du vent et des arbres, et qu'une rapide et bondissante pensée ne s'élançe pas du cœur pour monter à ces étoiles et de ces étoiles pour monter à Dieu? Quelque chose s'échappe de moi pour se confondre à toutes ces choses, un soupir me

Feuilleton.

M. DE LAMARTINE.

SA VIE A LA CAMPAGNE. — SA MANIÈRE DE TRAVAILLER.

M. de Lamartine vient de publier un nouveau volume de poésies intitulé : Recueillemens poétiques, qui, à peine mis en vente à Paris, est déjà réimprimé chez nos principaux libraires. Ce volume commence par une lettre de l'auteur à M. Leon Bruys d'Ouilley, dans laquelle M. de Lamartine initie le public à sa vie intérieure et à sa manière de travailler.

Voici cette lettre :

• Saint-Point, 1^{er} décembre 1838.

Vous me demandez, mon cher ami, comment au milieu de mes travaux d'agriculteur, de mes études philosophiques, de mes voyages et du mouvement politique qui m'emporte quelquefois dans sa sphère tumultueuse et passionnée, il peut me rester quelque liberté d'esprit et quelques heures d'audience pour cette poésie de l'âme qui ne parle qu'à voix basse dans le silence et dans la solitude! C'est comme si vous demandiez au soldat ou au matelot s'il leur reste un moment pour penser à ce qu'ils aiment et pour prier Dieu, dans le bruit du camp ou dans l'agitation de la mer. Tout homme a en soi une merveilleuse faculté d'expansion et de concentration, de se livrer au monde sans se perdre soi-même, de se quitter et de se retrouver tout-à-tour. Voulez-vous que je vous dise mon secret? c'est la division du temps; son heure à chaque chose, et il y en a pour tout. Bien entendu que je parle de l'homme qui vit comme nous, à cent lieues de Paris et à dix lieues de toute ville, entre deux montagnes, sous son chêne ou sous son figuier. Et puisque vous voulez le récit vrai et confidentiel d'une de mes journées de paysan que vous trouvez trop pleines et que je sens si vides, tenez, le voilà: prenez et lisez, comme dit solennellement le grand poète des Confessions, J.-J. Rousseau.

Des voitures de la cour ont passé entre les deux files sans produire une vive sensation : elles n'avaient rien qui témoignât de l'envie d'attirer les regards. Au demeurant, en dépit de quelques lieux de luxe, la promenade a été presque maussade; il y avait des manchons et des fourrures. Nous devons toutefois sauver de cet anathème deux charmans équipages d'été dont l'élégance nous a rappelés ces jolies et légères voitures du prince Borghèse, qui ont fait la gloire du Longchamps de l'empire. Longchamps n'est plus seulement une chose sans objets, c'est une superfétation. Le moindre rayon de soleil, une claire et limpide journée jette dans le bois et dans l'avenue des Champs-Élysées plus de voitures, de cavaliers, de dames, de valets, de chevaux, que Longchamps n'en a vu dans ses plus beaux jours. Pour la fashion actuelle Longchamps ressemble au dimanche; après une semaine d'oisiveté, de fêtes ou de loisir, on se soucie peu du seigneur. A quoi bon faire, sans but, et sur un ordre du calendrier, ce qu'on peut faire toute l'année, se promener en voiture et à cheval, voir et être vu.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Voici ce qu'on lit dans le *Correo national* du 23, en date de Badajos, 19 mars :

Le général don Louis Fernandez de Cordova, étant sorti de la ville le 16 au soir pour se promener, monta à cheval et se sauva en Portugal, dont les frontières ne sont éloignées que d'une lieue. Les autorités envoyèrent après lui de la cavalerie, mais elle ne réussit pas à l'atteindre.

On a levé l'état de siège de cette province. — A la date des dernières nouvelles (23 mars), on s'occupait plus à Madrid de l'évasion du général Cordova que de toute autre chose. De Badajos au territoire portugais, la distance n'est que d'une lieue, on comprend dès lors que toute poursuite était inutile. Mais on parle de demander son extradition. Cordova pourra, dans tous les cas, prévenir le résultat de cette négociation en s'embarquant pour l'Angleterre.

HOLLANDE.

On écrit de La Haye, le 29 mars :

Le conseil d'état s'occupe en ce moment de la rédaction d'un projet de nouveau code pénal.

— S'il faut en croire le correspondant bruxellois du *Han-delsblad*, mardi immédiatement après la séance du Sénat, un courrier est parti pour Londres, porteur d'une note du gouvernement belge à la conférence, dans laquelle il est dit que le roi exige comme condition de la promulgation de la loi sur l'acceptation du traité, la promesse solennelle que les ambassadeurs de Prusse et d'Autriche, qui se sont éloignés à cause de la nomination du général Skrzynecki, reviennent immédiatement à leur poste. Pour concilier les prérogatives du roi avec les exigences de la conférence, il y est dit en outre que le général polonais ne sera pas employé en service actif, mais qu'il restera compris dans le cadre de l'armée, attendu qu'aucune loi ne donne la faculté au gouvernement de le rayer sans jugement de la liste des officiers.

On attend avec impatience la réponse de M. Van de Weyer qui a été chargé de mettre cette note sous les yeux de la conférence, et de provoquer à cet égard une déclaration officielle et favorable.

— On apprend de Maestricht, en date du 23 mars, qu'un ordre du jour y a annoncé qu'attendu que le général Dibbets est atteint d'hydropisie, le commandement de la place est remis, sauf approbation ultérieure du roi, au général-major Van Boeop, chargé du commandement de la province.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 1^{er} avril.

Une ordonnance de non-lieu vient d'être portée par la chambre du conseil du département de la Seine à Paris, relativement aux poursuites dirigées à charge de M. De Potter, du chef des lettres saisies en sa demeure.

— M. Jacob-Jacobs, notre peintre de marine d'Anvers, qui continue à explorer le Levant afin d'y recueillir des études, est en ce moment au Caire.

— La cour d'appel de Bruxelles, chambre des appels de police correctionnelle, s'est occupée avant-hier de l'affaire du sieur Pallas, acquitté dernièrement au tribunal correctionnel d'Anvers, du chef d'avoir détourné des lettres et renvoyé à la cour de Bruxelles par suite de l'appel *a minima* interjeté par le ministère public. Toute l'audience a été consacrée à l'interrogatoire du prévenu et à l'audition du sieur Morel, premier témoin. M^e Kennis, avocat d'Anvers, est chargé de la défense du sieur Pallas. M. Morel a fait apporter au pied de la cour trois énormes caisses renfermant des correspondances, journaux et autres papiers devant servir de pièces à l'appui de l'accusation. L'audience a été levée à 2 heures et renvoyée à vendredi prochain, 10 heures du matin; par conséquent les témoins venant aujour-

d'hui d'Anvers, devront revenir à Bruxelles, pour ce jour, sans nouvelle citation. Une partie de la correspondance Morel a été confiée jusqu'à vendredi à M. le conseiller-rapporteur.

— Voici le nombre des bestiaux qui ont été tués pendant la semaine sainte pour la consommation de la ville: bœufs et génisses 296; veaux 453; moutons 703; agneaux 121, et porcs 47.

— Trois déserteurs prussiens, un en uniforme et les deux autres en blouse, sont arrivés hier à Bruxelles. Ils ont été dirigés sur Tournay.

— Un forçat libéré a été arrêté hier matin par la police et quatre gendarmes, dans sa demeure, près du Nouveau Marché aux Grains. Il a été écroué aux Petits-Carmes, sous la prévention d'être auteur de fabrication de fausse monnaie.

— Les 44 chanteurs montagnards de Bagnère de Bigorre, en ce moment à Valenciennes, arriveront dans peu de jours à Bruxelles. Partout où ils se sont fait entendre, ces chanteurs obtiennent un grand succès.

Copie d'une lettre adressée aux colonels des quatre légions de la garde civique, par M. le général de division, commandant supérieur de cette garde.

Bruxelles, le 28 mars 1839.

« Monsieur le gouverneur, j'ai eu l'honneur de vous prier de faire cesser dès aujourd'hui le service confié dans ce moment à la garde civique de Bruxelles.

« En informant le chef de cette garde de cette mesure, vous voudrez bien, M. le gouverneur, le charger de témoigner à tous les corps qui la composent, la satisfaction du gouvernement pour le zèle avec lequel ils ont fait le service auquel ils ont été appelés et l'empressement avec lequel ils ont prêté leur utile concours au maintien de l'ordre.

« La garde civique de Bruxelles, je me plais à le proclamer hautement, a montré qu'elle comprend la mission que la loi lui a confiée.

Le ministre des travaux publics, (signé) : NOTHOMB. »

Bruxelles, le 1^{er} avril. — (5 heures). — Aujourd'hui quasi-fête et liquidation à la Bourse. Calme complet pour les affaires à terme. Les cours sans fluctuations marquées semblent toujours tendre à la baisse. Nul ne peut plus expliquer les causes du retard apporté à la formation du ministère français. L'impatience causée par cette crise produit peut-être plus d'effets ici qu'à Paris. La malles-estafette étant arrivée avant la bourse (midi et demi) les correspondances ont été lues avec avidité. Les nouvelles étaient très-recherchées, mais rien, rien même de probable sur l'issue des négociations indiquées. Une pareille position ne peut se prolonger.

Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 55 1/4 A, 5 p. 100 1/2, 4 p. c. 92 A, 5 p. c. 71 1/4 A. Société Générale titres en nom 775, certificats au porteur émission de Paris 1635; Société de Mutualité 1076 25 (107 5/8) P., Banque de Belgique 687 50 (68 3/4); Actions-Réunies 550 (55) A.; Canal de la Sambre à l'Oise 1015 (101 1/2), Société Nationale 1010 (101) P.

L'actif espagnol, sans affaires, est coté 17 1/8.

Anvers, deux heures 5/4. — Par Voie Télégraphique. — Ardoin 17 1/8 1/4, sans affaires.

LIEGE, LE 2 AVRIL.

L'ARTICLE 20 DU TRAITÉ DE PAIX.

DE LA PROPRIÉTÉ ET DU DOMICILE MIXTES.

Parmi les dispositions importantes que renferme ce traité, il en est une qui semble avoir échappé, jusqu'à présent, à l'attention publique, et qui cependant intéresse au plus haut degré un grand nombre de Belges. C'est celle qui concerne les propriétés mixtes et qui est conçue dans les termes suivants :

Les dispositions de l'article 11 jusqu'au 21 inclusivement du traité conclu entre l'Autriche et la Russie, le 5 mai 1815, qui fait partie intégrante de l'acte général du congrès de Vienne, dispositions relatives aux propriétés mixtes, à l'élection de domicile qu'ils sont tenus de faire, aux droits qu'ils exerceront comme sujets de l'un ou de l'autre état, et aux rapports de voisinage dans les propriétés coupées par les frontières, seront appliquées aux propriétés ainsi qu'aux propriétés qui, en Hollande, dans le grand-duché de Luxembourg, ou en Belgique, se trouveront dans les cas prévus par les susdites dispositions des actes du congrès de Vienne.

Pour comprendre le sens et la portée de cet article, il faut donc recourir au traité du 5 mai 1815, conclu entre l'Autriche et la Russie, mais comme tout le monde n'a pas ce traité sous la main, et que l'objet dont il s'agit est d'une haute utilité, nous croyons rendre un service au public en lui faisant connaître les droits et les privilèges attachés à la propriété et au domicile mixtes, dont parle l'art. 20 du traité des 24 articles.

Ainsi tout individu qui possède des propriétés situées sous plus d'une domination, est tenu, dans le courant d'une année, à dater du jour où le traité des 24 articles sera ratifié, de déclarer, par écrit, par devant le magistrat de la ville la plus prochaine, ou bien l'autorité civile la plus rapprochée, dans le pays qu'il a choisi, l'élection qu'il aura faite de son domicile fixe. Cette déclaration, qui devra être transmise à l'autorité supérieure de la province (au gouverneur ou à celui qui le remplace)

le rend, pour sa personne et sa famille, exclusivement sujet du souverain, dans les états duquel il a fixé son domicile.

Quant aux mineurs et autres personnes qui se trouvent sous tutelle ou curatelle, les tuteurs et curateurs seront tenus de faire, au terme prescrit, la déclaration nécessaire.

Si un individu quelconque, propriétaire mixte, avait négligé, au bout du terme prescrit d'une année, de faire la déclaration de son domicile fixe, il sera considéré comme sujet de la puissance dans les états de laquelle il avait son dernier domicile, son silence, dans ce cas, devant être envisagé comme une déclaration tacite.

Tout propriétaire mixte, qui aura déclaré son domicile, n'en conservera pas moins, pendant l'espace de huit ans, à dater du jour des ratifications du traité des 24 articles, la faculté de passer sous une autre domination, en faisant une nouvelle déclaration de domicile, et en produisant la concession de la puissance sous le gouvernement de laquelle il veut se fixer.

Le propriétaire mixte qui a fait sa déclaration de domicile, ou qui est censé l'avoir faite tacitement, n'est pas tenu à se défaire, à quelque époque que ce soit, des possessions qu'il pourra avoir dans les états d'un souverain dont il n'est pas sujet; il jouira, à l'égard de ces propriétés, de tous les droits qui sont attachés à la possession. Il pourra en dépenser les revenus dans le pays où il aura élu son domicile, sans subir aucune déduction au moment de l'exportation. Il pourra vendre ces mêmes possessions et en transporter le montant sans être soumis à aucune retenue quelconque. Cette prérogative de non-déduction ne s'étendra toutefois qu'aux biens qu'un propriétaire possédait à l'époque de la ratification du traité.

Elle s'applique cependant à toute acquisition faite, sous l'une des deux dominations, à titre d'héritage, de mariage, ou de donation d'un bien, qui, à l'époque de la ratification, appartenait, en dernier lieu, à un propriétaire mixte.

Dans le cas qu'il fut dévolu à un individu qui ne possède aujourd'hui, que sous l'un des deux gouvernements, une fortune quelconque à titre d'héritage, de legs, de donation, de mariage sous l'autre gouvernement, celui-ci sera assimilé au propriétaire mixte et sera tenu de faire, dans le terme prescrit, la déclaration de son domicile fixe. Ce terme d'un an datera du jour où il aura apporté la preuve légale de son acquisition.

Il sera libre au propriétaire mixte ou à son fondé de pouvoirs, de se rendre, en tout temps, de l'une de ses possessions dans l'autre, et à cet effet, le gouvernement de la province la plus voisine délivrera les passeports nécessaires, à la réquisition des parties. Ces passeports seront suffisants pour passer d'un gouvernement dans l'autre et seront réciproquement reconnus.

Les propriétés dont les possessions sont coupées par la frontière, seront traitées, relativement à ces possessions, d'après les principes les plus libéraux. Eux, leurs domestiques, et les habitants, auront le droit de passer et de repasser avec leurs instrumens oratoires, leurs bestiaux, leurs outils, etc., d'une partie de la possession, ainsi coupée par la frontière, dans l'autre, sans égard à la différence de souveraineté; de transporter de même, d'un endroit, dans l'autre, leurs moissons, toutes les productions du sol; (y compris les produits minéraux), leurs bestiaux, et tous les produits de leur fabrication, sans avoir besoin de passeport, sans empêchement, et sans payer de droit quelconque.

Cette faveur ne s'étend qu'aux terres appartenant au même propriétaire, dans l'espace déterminé d'un mille de quinze au degré de part et d'autre, et qui auraient été coupées par la ligne de la frontière.

Elle est également restreinte aux productions naturelles ou industrielles dans le territoire ainsi coupé.

Les sujets de l'une ou de l'autre des deux puissances, nommément les conducteurs de troupeaux ou pâtres, continueront à jouir des droits, immunités et privilèges dont ils jouissaient par le passé. Il ne sera également mis aucun obstacle à la pratique journalière de la frontière entre les états limitrophes ou allemand : *Grenzverkehr*.

Telles sont les dispositions qui régiront désormais la propriété et le domicile mixtes. Elles sont assez clairement formulées et ne sauraient donner lieu à des difficultés. Il n'est qu'une seule disposition qui pourrait être mal comprise et dont nous croyons devoir expliquer le sens. Il est des personnes qui croient que l'abolition du droit de détraction et de retenue équivaut à une suppression des droits de mutation, de douane et d'octroi. C'est une erreur. Le droit de détraction était un privilège par lequel les gouvernements étrangers s'approprièrent une partie des revenus des biens de ceux qui étaient sujets d'un autre gouvernement, et sous ce rapport il avait beaucoup d'analogie avec le droit d'aubaine. Or, c'est uniquement ce droit qui a été aboli; c'est ce qui résulte clairement du second § de l'article 18 du traité des 24 articles, qui porte formellement, que renonciation est faite, pour le présent et l'avenir, à la perception de tout droit d'aubaine et de détraction sur les personnes et les biens des hollandais en Belgique et des belges en Hollande.

ramène à tout ce que j'ai connu, aimé, perdu dans cette maison et ailleurs; une espérance forte et évidente comme la Providence, dans la nature, me reporte au sein de Dieu, où tout se retrouve; une tristesse et un enthousiasme se confondent dans quelques mots que j'articule tout haut sans crainte que personne les entende, excepté le vent qui les porte à Dieu. Le froid du matin me saisit; mes pas craquent sur le givre, je referme ma fenêtre et je rentre dans ma tour où le fagot réchauffant pétille et où mon chien m'attend.

« Que faire alors, mon cher ami, pendant ces trois ou quatre longues heures de silence qui ont à s'écouler en novembre entre le réveil et le mouvement de la lumière et du jour? Tout dort dans la maison et dans la cour; à peine entend-on quelquefois un coq trompé par la lueur d'une étoile, jeter un cri qu'il n'achève pas et dont il semble se repentir, ou quel boeuf endormi et rêvant dans l'étable pousser un mugissement sonore qui réveille en sursaut le bœuvier. On est sûr qu'aucune distraction domestique, aucune visite importune, aucune affaire du jour ne viendra vous surprendre de deux ou trois heures et trahir votre pensée. On est calme et content dans son loisir; car le jour est aux hommes, mais la nuit n'est qu'à Dieu.

« Ce sentiment de sécurité complète est à lui seul une volupté. J'en jouis un instant avec délices. Je vais, je viens, je fais mes six pas dans tous les sens; sur les dalles de ma chambre étroite, je regarde un ou deux portraits suspendus au mur, images mille fois mieux peintes en moi; je leur parle, je parle à mon chien qui suit d'un œil intelligent et inquiet tous mes mouvements de pensée et de corps. Quelquefois, je tombe à genoux devant une de ces chères mémoires du passé mort; plus souvent, je me promène en élevant mon âme au créateur et en articulant quelques lambeaux de prières que notre mère nous apprenait dans notre enfance et quelques versets mal cousus de ces psaumes du saint poète hébreu, que j'ai entendu chanter dans les cathédrales et qui se retrouvent çà et là, dans ma mémoire, comme des notes éparses d'un air oublié. Cela fait, et tout ne doit-il pas commencer et finir par cela? Je m'assieds près de la vieille table de chêne où mon père et

mon grand-père se sont assis. Elle est couverte de livres froissés par eux et par moi; leur vieille Bible, un grand Pétrarque in-4^o, édition de Venise en deux énormes volumes, où ses œuvres latines, sa politique, ses philosophies, son *Africa* tiennent deux mille pages et où ses immortels sonnets en tiennent sept. Parfaite image de la vanité et de l'incertitude du travail de l'homme qui passe sa vie à élever un monument immense et laborieux à sa mémoire et dont la postérité ne salue qu'une petite pierre pour lui faire une gloire et une immortalité. Un Homère, un Virgile, un volume de lettres de Cicéron, un tome dépareillé de Chateaubriand, de Goethe, de Byron, tous philosophes ou poètes, et une petite imitation de Jésus-Christ, bréviaire philosophique de ma pieuse mère, qui conserve la trace de ses doigts, quelquefois de ses larmes, quelques notes d'elle, et qui contient à lui seul plus de philosophie et plus de poésie que tous ces poètes et tous ces philosophes. Au milieu de tous ces volumes poudreux et épars, quelques feuilles de beau papier blanc, des crayons et des plumes qui invitent à crayonner et à écrire. Le coude appuyé sur la table et la tête sur la main, le cœur gros de sentiments et de souvenirs, la pensée pleine de vagues images, les sens en repos ou tristement bercés par les grands murmures des forêts qui viennent tinter et expirer sur mes vitres, je me laisse aller à tous mes rêves, je ressens tout, je pense à tout, je roule nonchalamment un crayon dans ma main, je dessine quelques bizarres images d'arbres ou de navires sur une feuille blanche; le mouvement de la pensée s'arrête, comme l'eau dans un lit de fiente trop plein, les images, les sentiments s'accumulent, ils demandent à s'écouler sous une forme ou sous une autre, je me dis: écrivons. Comme je ne sais pas écrire en prose faute de métier et d'habitude, j'écris des vers. Je passe quelques heures assez douces à épancher sur le papier, dans ces mètres qui marquent la cadence et le mouvement de l'âme, les sentiments, les idées, les souvenirs, les tristesses, les impressions dont je suis plein; je me relis plusieurs fois à moi-même ces harmonieuses confidences de ma propre rêverie; la plupart du temps je les laisse inachevées et je les déchire après les avoir écrites. Elles ne se rapportent qu'à moi, elles ne pourraient être lues par d'autres; ce ne seraient pas peut-être les moins

poétiques de mes poésies, mais qu'importe! Tout ce que l'homme sent et pense de plus fort et de plus beau, ne sont-ce pas les confidences qu'il fait à l'amour, ou les prières qu'il adresse à voix basse à son Dieu? Les écrit-il? non sans doute, l'œil ou l'oreille de l'homme les profanerait. Ce qu'il y a de meilleur dans notre cœur n'en sort jamais.

« Quelques-unes de ces poésies matinales s'achèvent cependant; ce sont celles que vous connaissez, des méditations, des harmonies, Jocelyn, et ces pièces sans nom que je vous envoie. Vous savez comment je les écris; vous savez combien je les apprécie à leur peu de valeur; vous savez combien je suis incapable du pénible travail de la lime et de la critique sur moi-même. Blâmez-moi, mais ne m'accusez pas, et en retour de trop d'abandon et de faiblesse, donnez-moi trop de miséricorde et d'indulgence. *Naturam sequere!*

« Les heures que je puis donner ainsi à ces gouttes de poésie, véritable rosée de mes matinées d'automne, ne sont pas longues. La cloche du village sonne bientôt l'angelus avec le crépuscule; on entend dans les sentiers rocailleux qui montent à l'église ou au château, le bruit des sabots des paysans, le bêlement des troupeaux; les aboiements des chiens de berger et les cahots orlards des roues de la charrue sur la glèbe gelée par la nuit; le mouvement du jour commence autour de moi, me saisit et m'entraîne jusqu'au soir. Les ouvriers montent mon escalier de bois et me demandent de leur tracer l'ouvrage de leur journée; le curé vient et me sollicite de pourvoir à ses malades ou à ses écoles; le maire vient et me prie de lui expliquer le texte confus d'une loi nouvelle sur les chemins vicinaux, loi que j'ai faite et que je ne comprends pas mieux que lui. Des voisins viennent et me somment d'aller avec eux tracer une route ou borner un héritage; mes voisins viennent m'exposer que la récolte a manqué et qu'il ne leur reste qu'un ou deux sacs de seigle pour nourrir leur femme et cinq enfants pendant un long hiver; le courrier arrive chargé de journaux et de lettres qui ruissellent comme une pluie de paroles sur ma table, paroles quelquefois douces, quelquefois amères, plus souvent indifférentes, mais qui demandent toutes une pensée, un mot, une ligne. Mes hôtes, si j'en ai, se réveillent et dir-

La députation permanente du conseil provincial de Liège, à l'occasion des révisions des listes électorales, tant pour les conseils provinciaux et communaux que pour les chambres, vient de rappeler aux collèges des bourgmestres et échevins de la province qu'elle a décidé, par divers arrêtés pris en 1857 et 1858, que les centimes additionnels perçus au profit des provinces et des communes, en vertu de la loi du 12 juillet 1821, doivent être comptés pour former le cens électoral.

Il n'en est pas de même des centimes additionnels établis par les provinces ou par les communes pour des dépenses extraordinaires, telles que constructions de routes, etc.; ceux-ci, étant essentiellement temporaires et ne se percevant pas en vertu des dispositions applicables à tout le royaume, ne peuvent entrer dans la formation du cens électoral.

La demande de sursis formée par M. Bellefroid, banquier, et appuyée à l'unanimité par ses créanciers dans leur assemblée du 15 mars dernier, a été favorablement accueillie. M. Bellefroid fera incessamment la distribution d'un dividende de 30 pour cent.

Le bateau qui s'est brisé contre le pont des Arches dans l'après-midi du 29 mars, appartenait au sieur Genitelle, de Maestricht. Les sieurs Louis Winant, Jean-Joseph Vannivel et Thomas Godefroid, qui le montaient, ont été sauvés par le dévouement des sieurs Macken Lambert, marchand tanneur, les frères Giset dits Kinon, ouvriers tanneurs, Redouté Jean-Gilles, Pletteurs Gaspar, portefaix, Herkenne Joseph, ouvrier bachelier, Deshesne Wathieu et sa sœur Elisabeth, de Jupille, et le sieur Nicolas, de Wandre, qui, tous, se sont élancés dans diverses nacelles pour venir au secours des malheureux naufragés.

Samedi, vers six heures du soir, des hommes étant occupés à décharger un bateau au quai de St.-Léonard, aperçurent un cadavre flottant sur l'eau. Ils tendirent des pièces de bois et l'attachèrent à eux puis ils le déposèrent sur le rivage et allèrent avvertir l'autorité.

Ce cadavre, en état de putréfaction presque complet, a été reconnu pour être celui d'une des femmes qui, il y a sept semaines environ, se sont noyées près du Pont de la Boverie.

Les miliciens des années 1829 et 1850, appartenant au 3^e régiment d'artillerie, arriveront en cette ville aujourd'hui pour y déposer leurs armes; ils logeront une et deux nuits chez les habitants et retourneront ensuite dans leurs foyers. (Continuation à l'Est et commencement du Sud, s'il y a lieu).

Nous apprenons que le 2^e escadron du 2^e régiment de lanciers, caserné aux Ecoles, a quitté notre ville hier matin.

On lit dans la correspondance de Paris d'un journal anglais: « M. Thiers a eu, ces jours derniers, de fréquentes conférences avec le comte de Flahaut et M. Ellis. On dit que lord Palmerston désire vivement la nomination de M. Thiers.

Le gouvernement anglais désirerait que le cabinet des Tuileries concourût avec lui pour faire une démonstration importante dans la Méditerranée contre la Russie.

L'Angleterre voudrait que cette démonstration eût lieu dans six semaines. Quatorze vaisseaux de ligne français sont demandés. Les conférences de M. Thiers avec le comte de Flahaut et M. Ellis ne sont pas étrangères à ce projet. Le roi Louis-Philippe ne partage pas ces vues de l'Angleterre. »

On lit dans l'Émancipation :

Nous recevons des lettres particulières de Londres en date du 29 mars, dans lesquelles on nous fait envisager le changement du cabinet Melbourne comme imminent; ce qui jusqu'à présent a empêché la reine d'accepter la démission des ministres, c'est qu'on est fort embarrassé pour former un autre cabinet qui ait des chances de majorité dans les deux chambres du parlement. Les whigs et les Tories sont scindés en deux fractions égales, et ce sont les voix des radicaux et des membres irlandais qui font pencher la balance dans la chambre des représentants. Un ministère Tory n'aurait pas par conséquent plus de chances que le cabinet actuel de conserver la majorité parlementaire. »

On lit dans le Commerce belge :

La rentrée de M. Lebeau au ministère de la justice est presque certaine. M. d'Huart, ancien ministre des finances, remplacerait M. Lebeau au gouvernement de la province de Namur. Les intentions de la royauté sont formellement prononcées pour la nomination du ministre d'Etat Davivier au département des finances. Du reste, on assure positivement que les nouveaux ministres seraient pris parmi les hommes qui ont déjà été précédemment au pouvoir. (Communiqué.)

On écrit d'Anvers 1^{er} avril :

Samedi passé, à quatre heures de relevée, le nommé Jean-

Baptiste De Cock, garde de route au chemin de fer, en voulant éviter une locomotive, est tombé sur un rail, et les roues lui ont écrasé une cuisse et une jambe. Transporté à l'hôpital il est mort pendant le trajet. Cet homme laisse une veuve et plusieurs enfants.

— On écrit de Diest, le 30 mars :

Voici les nouvelles positions que nos troupes occuperont dans quelques jours :

Les deux régiments de cavalerie qui se trouvent au camp remplaceront les troupes de la même arme, échelonnées en seconde ligne, à Aerschot, Billaaer, Slichem, Montaigu, Haelen et Herck-la-Ville. Celles-ci seront cantonnées aux environs du camp.

L'état-major de la 2^e division, commandée par le général Goethals, quitte Aerschot et remplace au camp l'état-major de la 1^{re} division, commandée par le général de Brias, qui revient à Louvain.

— La nouvelle loi sur le timbre ayant abrogé l'article 4 de la loi du 31 mars 1824, le droit de timbre sur les annonces insérées dans les journaux n'est plus exigible. Cette exemption de timbre a lieu depuis hier.

— Voici l'état exact de toutes les faillites qui ont été enregistrées au greffe du tribunal de commerce de Paris depuis le 1^{er} janvier jusqu'à ce jour :

Janvier,	33 faillites passifs	6,500,000
Février,	68 » »	6,554,000
26 premiers jours de mars	69 » »	4,829,000
Totaux,	195 » »	17,863,000

Une de ces 195 faillites présente plus d'un million de passif; six ont plus de 500,000 fr. de passif chacune; 34, plus de 100,000 fr.; les autres sont inférieures à 100,000 fr.

— Voici une nouvelle importante : On a découvert depuis quelque temps une mine de bitume et d'asphalte qui existe de la barrière du Roule à la barrière de l'Etoile. Comment s'était-elle jusqu'à ce jour dérobée aux recherches, on l'ignore; mais elle existe, on l'a vue. Une société se forme à l'instant pour l'exploiter; elle signe un acte d'association; elle se partage en actions; elle a des soumissionnaires; un agent; puis elle songe enfin à consulter des géologues. Ceux-ci, un peu surpris, et fort difficiles à convaincre, se rendent sur les lieux; qu'apprennent-ils? qu'il y a quinze ou vingt ans on distillait du charbon au petit village de Ternès pour en brûler le coke, et qu'ignorant alors l'emploi du bitume, produit par la distillation, on le laissait couler encore brûlant dans des mares et des fossés à travers les champs. Telle est la mine qu'on a découverte et qu'on se proposait d'exploiter. Ces faits sont exacts: supposez des données semblables à cent lieues de la capitale, et voyez le parti qu'en aurait tiré l'industrie.

Le mouvement du chemin de fer pendant le mois de février, vient d'être publié. Il est peu satisfaisant en ce sens, que comme on devait s'y attendre, l'intensité croissante de la crise politique et son influence sur les relations industrielles et commerciales, ont fait notablement réduire le nombre des voyageurs, et l'importance des recettes qui ont été moindres que pendant le mois de janvier, tandis que ce dernier mois est ordinairement le plus faible de l'année. Le nombre total des voyageurs transportés dans le courant de février, a été de 114,525, sur lesquels il y avait 2,067 militaires; restent 112,458 voyageurs civils au lieu de 136,443 transportés en janvier. Les recettes globales se sont élevées à fr. 185,571 45, réparties comme suit: transport des voyageurs civils, fr. 165,015 85; militaires, fr. 1,717 17; transport des bagages, fr. 9,485 91; et locations des wagons pour marchandises, fr. 7,159 50. La différence de 34 mille francs avec les recettes de janvier, porté pour 24 mille francs sur les voyageurs, et pour les autres 10 mille francs sur les transports militaires. Voici maintenant comment les voyageurs civils se sont répartis, par bureau et par classe de voitures.

BUREAUX.	DILIG.	CH.-A-BANCS.	WAGG.	TOT. DES VOY.	RECETTES.
Bruxelles.	4,117	7,574	12,155	23,746	fr. 45,151 00
Anvers.	2,552	4,525	7,571	14,248	22,980 95
Nalines.	1,569	4,928	12,946	19,245	16,985 85
Gand.	1,659	3,589	6,401	11,629	22,754 45
Bruges.	605	1,665	3,461	5,729	8,859 45
Ostende.	574	799	1,591	2,764	4,097 75
Louvain.	1,084	2,980	6,627	9,691	12,572 20
Tirlemont.	477	1,570	3,950	5,875	6,510 5
Ans.	812	1,159	2,401	4,372	14,090 4
Termonde.	597	1,611	3,355	5,565	5,510 70
Wetteren.	152	509	1,302	2,255	1,887 50
Vilvorde.	237	856	5,526	4,599	2,598 10
Waremm.	101	506	1,270	1,877	1,705 90
Aeltre.	59	561	1,435	1,855	1,301 25
Totaux.	15,745	52,548	60,165	112,458	fr. 165,015 85

Dans ce mouvement aucune fluctuation remarquable ne s'est opérée quant à la répartition entre les divers bureaux; leur rang s'établit en quelque sorte dès l'ouverture des sections et se maintient ensuite sans grande variation; ainsi, chose assurément fort remarquable, tous les bureaux, sans exception, ont fait en fé-

vrier une recette moindre qu'en janvier, et la décroissance est pourtant proportionnelle à la différence sur la recette totale. La répartition des voyageurs a un peu varié, 59 sur cent ont pris des places de wagons, tandis qu'en janvier 56 sur cent seulement s'étaient dirigés vers les voitures; il permis d'attribuer ce résultat partie à l'adoucissement de la saison, partie à la crise industrielle et non point au nouveau tarif, car pendant les huit derniers jours du mois, c'est-à-dire depuis sa mise en vigueur, la proportion du nombre des voyageurs en wagons au nombre total des voyageurs transportés n'a été que de 55 sur cent. Mais ce qui appartient incontestablement au nouveau tarif, c'est l'augmentation moyenne du produit, moyenne qui s'est élevée à 1 franc 46 par voyageur ou 8 centimes de plus qu'en janvier (dans la dernière dizaine de février la moyenne a été de 1 franc 90.) L'expérience avait rendu ce nouveau tarif indispensable; nous verrons plus tard quelle sera son influence sur le mouvement des voyageurs. (Indépend.)

SUICIDE A L'OCCASION DU PERROQUET DE L'ABBÉ SICARD. Le vénérable instituteur des sourds et muets, l'abbé Sicard, se délassait du soin qu'il prenait de donner un langage factice aux malheureux privés des organes de l'ouïe et de la voix, en apprenant un perroquet à parler. Cet oiseau, après la mort de l'abbé Sicard, est devenu la propriété d'une dame B..., sa gouvernante; elle en prenait un soin extrême et attachait à le conserver une sorte de vénération par respect pour la mémoire de son ancien maître. La gouvernante et l'oiseau parvinrent tous deux à une longue vieillesse. Mais ils étaient mortels, et ce fut le perroquet qui succomba le premier. M^{me} B... dont les facultés se trouvaient déjà un peu affaiblies par l'âge, ne put supporter sa perte, et son désespoir alla si loin qu'elle ne voulut pas lui survivre. Hier, cette malheureuse dame a profité d'un moment où elle était seule pour allumer un réchaud de charbon au moyen duquel elle s'est asphyxiée. (Moniteur parisien.)

THÉÂTRE DU GYMNASÉ.

Jeudi 4 avril, au bénéfice de M. PAUL-GANUT.

La 1^{re} représentation de LÉONCE ou PROPOS DE JEUNE HOMME, drame-vaudeville en 5 actes. — La reprise de ON NE PASSE PAS, vaudeville.

Dimanche, 7 avril, FRA-DIAVOLO, opéra en trois actes. — M. Auguste Sanson remplira le rôle du marquis.

ANNONCES.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

HUITRES ANGLAISES, chez HARDY, rue du Stockis

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

CUISSET, FRÈRES,

MARCHANDS-TAILLEURS,

PASSAGE LEMONNIER, N. 45,

ont l'honneur d'annoncer leur RETOUR DE PARIS avec UN BEAU CHOIX de NOUVEAUTÉS ainsi que de toutes les MODES pour la saison.

M^{me} DUPLOUY-PIRARD,

RUE DE LA RÉGENCE, N. 8,

A l'honneur d'annoncer qu'elle vient de recevoir de la Suisse un beau choix de mousselines brodées ainsi que de très-beaux rideaux qu'elle vend à des prix avantageux. Son MAGASIN est constamment assorti en tapis de table, de pieds, descentes de lit, ornements de rideaux et tout ce qui concerne l'ameublement. 541

QUARTIER COMPLET, au rez-de-chaussée, à louer pour le 24 juin prochain. — Rue d'Amay, n^o 655-4. (sud.) — A LOUER DE SUITE, au même n^o, un JOLI APPARTEMENT, élégamment meublé, convenable pour un avocat ou un étudiant. 559

A LOUER pour le premier juin prochain UNE BELLE MAISON, avec cour, jardin et four, située au Laveu, numéro 1172, au dessus du faubourg St-Gilles. S'adresser rue du Pont d'Avroy, n. 577. 262

introduira enfin dans les rapports politiques des hommes entre eux ou des nations entre elles, ce divin principe de fraternité qui est tombé du ciel sur la terre pour détruire toutes les servitudes et pour sanctifier toutes les disciplines; si on abolira le meurtre légal; si on effacera peu à peu du code des nations ce meurtre en masse qu'on appelle la guerre; si les hommes se gouverneront enfin comme des familles, au lieu de se parquer comme des troupeaux; si la liberté sainte des consciences grandira enfin avec les lumières de la raison, multipliées par le verbe, et si Dieu, s'y réfléchissant de siècle en siècle davantage, sera de siècle en siècle mieux adoré en œuvres et [eu paroles, en esprit et en vérité.

Voilà la politique telle que nous l'entendons, vous, moi, tant d'autres et presque toute cette jeunesse qui est née dans les tempêtes, qui grandit dans les luttes et qui semble avoir en elle l'instinct des grandes choses qui doivent graduellement et religieusement s'accomplir. Croyez-vous qu'à une pareille époque et en présence de tels problèmes il y ait honneur et vertu à se mettre à part dans le petit troupeau des sceptiques et à dire comme Montaigne: Que sais-je? ou comme l'égoïste: Que m'importe?

Non. Lorsque le divin juge nous fera comparaître devant notre conscience à la fin de notre courte journée d'ici bas, notre modestie, notre faiblesse ne seront point une excuse pour notre inaction. Nous aurons beau lui répondre: Nous n'étions rien, nous ne pouvions rien, nous n'étions qu'un grain de sable, il nous dira: J'avais mis devant vous, de votre temps, les deux bassins d'une balance où se pesaient les destinées de l'humanité: dans l'un était le bien, dans l'autre était le mal. Vous n'étiez qu'un grain de sable, sans doute, mais qui vous dit que ce grain de sable n'eût pas fait incliner la balance de mon côté? Vous aviez une intelligence pour voir, une conscience pour choisir, vous deviez mettre ce grain de sable dans l'un ou dans l'autre; vous ne l'avez mis nulle part; que le vent l'emporte; il n'a servi ni à vous ni à vos frères.

Je ne veux pas, mon cher ami, me faire en mourant cette triste réponse de l'égoïsme, et voilà pourquoi je termine à la hâte ce griffonnage et je vous dis adieu. A. DE LAMARTINE.

culent dans la maison; d'autres arrivent et arrachent leurs chevaux harrassés aux barreaux de fer des fenêtres basses. Ce sont des fermiers de nos montagnes en vestes de velours noir; en guêtres de cuir, des maires des villages voisins, de bons vieux curés à la couronne de cheveux blancs, trempés de sueur, de pauvres veuves des villes prochaines qui seraient heureuses d'un bureau de postes ou de timbre, qui croient à la toute-puissance d'un homme dont le journal du chef-lieu a parlé, et qui se tiennent timidement en arrière sous les grands tilleuls de l'avenue avec un ou deux pauvres enfants à la main. Chacun à son souci, son rêve, son affaire; il faut les entendre, serrer la main à l'un, écrire un billet pour l'autre: donner quelque espérance à tous. Tout cela se fait en rompant, sur le coin de la table chargée de vers, de prose et de lettres, un morceau de ce pain de seigle odorant de nos montagnes, assaisonné de beurre frais, d'un fruit du jardin, d'un raisin de la vigne. Frugal déjeuner de poète et de laboureur, dont les oiseaux attendent les miettes sur mon balcon. Midi sonne; j'entends mes chevaux carressants, hennir et creuser du pied le sable de la cour, comme pour m'appeler. Je dis bonjour et adieu aux hôtes de la maison qui restent jusqu'au soir; je monte à cheval et je pars au galop, laissant derrière moi toutes les pensées du matin pour aller à d'autres soucis du jour. Je m'enfonce dans les sentiers en creux et escarpés de nos vallées; je gravis et je redescends pour gravir encore nos montagnes; j'attache mon cheval à bien des arbres, je frappe à plusieurs portes; je retrouve ici et là mille affaires pour moi ou pour les autres, et je ne rentre qu'à la nuit après avoir savouré, pendant six ou sept heures de routes solitaires, tous les rayons du soleil, toutes les teintes des feuilles jaunissantes, toutes les odeurs, tous les bruits gais ou tristes de nos grands paysages dans les jours d'automne. Heureux si en rentrant, harassé de fatigue, je trouve par hasard au coin du feu quelque ami arrivé pendant mon absence, au cœur simple, à la parole poétique, qui, en allant en Italie ou en Suisse, s'est souvenu que mon toit est près de sa route; et qui, comme Hugo, Nodier, Quinet, Sue ou Manzoni, vient nous apporter un écho lointain des bruits du monde et goûter avec indulgence un peu de notre paix!

Voilà, mon cher ami, la meilleure part de vie, de l'année pour moi.

L'ÉPOUSE JANNE-JANSSEN,

A l'honneur d'informer les dames de son RETOUR DE PARIS. Elle a TRANSFÉRÉ SA FABRIQUE DE CHAPEAUX DE PAILLE au PASSAGE LEMONNIER, n. 52, où elle a établi un MAGASIN de MODES et NOUVEAUTÉS, qui sera OUVERT JEUDI 4 courant. On s'y occupera comme par le passé du lavage des Chapeaux de Paille et des réparations nécessaires, au prix les plus modérés. 585

MAISON A LOUER pour la St.-Jean, Quai de la Sauveigneurie près du Pont-d'Avroy. S'adresser de 10 heures à midi chaussée St-Gilles, n. 542-8°. 585

L. LEVASSEUR,

NEGOCIANT, PIED DU PONT D'ILE, N. 776, MAISON ORBAN, confectionne toute espèce de REGISTRES à dos élastiques et brisés, à l'allemande et à la française, PORTEFEUILLES, reliures et cartonnages; il tient tout ce qui concerne la fourniture de bureaux. Au même magasin, FABRIQUE DE COLS EN SATIN et EN CRINOLINE. Nouvel envoi de GANTS de peau 1^{re} qualité à 1 Fr. 75 et autres, bretelles, parfumeries, etc. BEL ACCORDÉON n'ayant pas servi, à vendre d'OCCASION.

BELLE VENTE

BESTIAUX,
ATTIRAILS DE LABOUR
ET MEUBLES.

Mardi, Mercredi et Jeudi, 25, 24^e et 25 Avril 1859, à 10 heures, Monsieur le baron de Moffarts d'Houchenée, cessant son exploitation fera VENDRE AUX ENCHÈRES au château d'Houchenée, par le notaire THYRION,

tout le bétail et mobilier

garnissant sa ferme, rien réservé ni excepté, savoir :
LE MARDI 25 :
1^o 15 chevaux dont 7 hongres, 7 jumens et un poulain d'un an.
2^o 24 bêtes à cornes de la plus belle race hollandaise, acclimatées depuis longues années, dont 17 vaches et génisses pleines, 2 génisses et 5 taureaux de différents âges.
3^o 6 pores dits nourraux.
4^o Une bonne calèche et deux boguets ayant peu servi, 4 chariots dont un à jantes larges, charrette, tombereaux, tonneaux à conduire les piscines et à lessiver, 12 charrues, un grand cultivateur, rayonneur, hoes à cheval, charrue à buter les pommes de terre, herse en fer, 10 en bois, semoir à roulettes, tranche-racines, 3 rouleaux, diable-volant, cribles et tous les attirails de labour.
LE MERCREDI 24 :
Un superbe troupeau de 400 bêtes à laine, mérinos, race pure, dont 100 mères avec leurs agneaux, 100 moutons de six dents, le reste en bêtes de 4 dents, antenois, antenoises et agneaux d'un an, le tout très-sain.
ET LE JEUDI 25 :
Tout le mobilier de la ferme, batterie de cuisine, linges, lits, couvertures, 2 tonneaux à battre le beurre, tinnes, tonneaux, 20 tonnes de très-bon vinaigre, 2,000 livres de lard, etc., etc. A CREDIT moyennant caution connue. 528

LE JEUDI 11 AVRIL 1859, 9 HEURES PRÉCISES DU MATIN, Chez M. Dequinze aubergiste à Visé, les héritiers de M. le chanoine HORION,

FERONT VENDRE A L'ENCHÈRE,

Immeubles et Rentes,

SUIVANS :
1^o UNE PRAIRIE de 56 ares 15 centiares, située à Liers.
2^o UNE PRAIRIE de 18 ares 30 centiares, située à Liers.
3^o UNE TERRE de 15 ares 25 centiares, située à Fouron-le-Comte.
4^o UNE TERRE de 21 ares 79 centiares, située à Fouron-le-Comte.
5^o UNE RENTE de 10 fl. Bt.-L., due par Jeanne Rutten, à Fouron-le-Comte.
6^o UNE id. de 10 fl. Bt.-L., due par Gaspar Rutten, de Fouron-le-Comte.
7^o UNE id. de 12 Setiers d'épeautre à l'eff., due par M. Straet, de Mesch.
8^o UNE id. de 12 fl. Bt.-L., due par G. Janssen, de Moulant.
9^o UNF id. de 10 fl. Bt.-L., due par Guillaume Dessart, de Nivelles.
10^o UNE id. de 2 muids d'épeautre à l'eff., due par Hubert Henket, de Haccourt.
11^o UNE id. de 20 fl. Bt.-L., due par Nicolas Maes, de Visé.
12^o UNE id. de 12 Setiers d'épeautre à l'eff., due par J. De-froidmont, de Visé.
13^o UNE id. de 12 Setiers d'épeautre à l'eff., due par M. Janssen de Visé.
14^o UNE id. de 116 francs 70 centimes, au capital de 3889 fr. 85 centimes, due par les communes de Trembleur, St-André, et St.-Remi. S'adresser audit notaire LEROUX, à Visé, pour voir les conditions. 566

MONT-DE-PITTE DE LIEGE,

QUAI DE LA BATTE, n. 85-1112. VENDREDI 5, MERCREDI 10 et JEUDI 11 avril, à 2 heures de l'après-midi, VENTE des GAGES SURANNÉS. 587

PENSIONNAT
DE
DEMOISELLES,
ÉTABLI A CHÈNÉE.

L'INSTRUCTION est confiée aux soins de SOEURS FRANÇAISES, dites DELA PROVIDENCE, sous la direction de J.-P. ANTOINE, curé de la paroisse. Le prix de la pension annuelle est de 550 francs. L'ouverture aura lieu le 8 avril 1859. On peut se procurer le prospectus à la librairie de M. Grammont-Donders, rue Vinave-d'Isle, et à l'établissement, chemin dit de l'église à Chênée. 525

LE LUNDI 8 AVRIL PROCHAIN, à 10 heures, Chez M. VINCENT LAMARCHE, négociant à soumagne, les sieurs BOLAND et autres,

Feront Vendre,
PAR
LICITATION ET AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Pardevant M. le juge-de-paix du canton de Fléron et par le ministère de M^e VARLET, notaire à Beyne,
UN BIEN,
SITUÉ A MAIREUX,

Commune de Soumagne, consistant en maison, jardin légumier et prés, d'une superficie de trois hectares 96 ares 79 centiares; Après avoir été exposé en 5 lots, le tout sera réuni et exposé en masse. S'adresser audit notaire. 557

A VENDRE
UNE MAISON bien achevée, composée de six pièces, cour, cuisine, deux mansardes et deux caves. S'adresser rue de la Syrene près de St-Paul n. 4. 288

LIBRAIRIE
DE
L.-J. BAYAUX-PARIS,
A HERVE.

EN VENTE :
Cours complets d'Écriture Sainte et de Théologie, dédiés à N. S. Père le Pape Grégoire XVI, publiés à Paris, avec les soins de plusieurs ecclésiastiques très-distingués, sous la direction de Mgr. de Boyet, ancien archevêque de Toulouse. Chaque cours forme vingt forts et magnifiques volumes petit in-4^o, à deux colonnes; 10 volumes de chacun de ces deux cours ont paru, et sont en vente à ladite librairie. Chaque cours, séparément si on le désire, au prix de 6 francs par volume. Les autres volumes seront envoyés au fur et à mesure qu'ils paraîtront.
Oeuvres de St.-François de Sales, 4 volumes de la plus belle édition.
Oeuvres de Bossuet, Fénelon, Bourdaloue, Massillon et autres très-estimés.
Nouvelle Bibliothèque des Prédicateurs, ou Dictionnaire Apostolique à l'usage de ceux qui se destinent à la chaire, par l'abbé Defrance, vicaire-général de Montpellier, 15 vol. 8^o.
Dictionnaire de Théologie, par Bergier.
Dictionnaire Historique, ou Biographie Universelle, depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours, par F. X. de Feller, continué jusqu'en 1857, pour M. le baron Henrion, revu et corrigé par une société d'ecclésiastiques et gens de lettres, 4 volumes en 8 tomes. Cette édition se place bien au-dessus des huit éditions qui ont paru jusqu'à ce jour, par sa correction et les lourdes erreurs qui ont dû être rectifiées sans toutefois rien y retrancher des appréciations dues à la plume de l'illustre de Feller.
Sacrorum Bibliorum concordantia, 2 beaux vol. gr. 8^o.
Les Théologies Dens, L. Liguori Bouvier, etc.
Le Manuel des Assesleurs.
Les Oeuvres complètes de Buffon avec les suites, nouvelle et magnifique édition gr. 8^o, dont un volume contenant 500 vignettes représentant plus de 800 animaux, orné d'un beau portrait de Buffon et d'un frontispice représentant la nature. Assortiment de Livres de Prières français et allemands et flamands.
Livres classiques à l'usage des colléges et autres maisons d'éducation.
Différens cours d'instruction primaire, ainsi que tout ce qui a rapport aux écoles primaires et autres. — Messieurs les instituteurs y seront traités aussi avantageusement que partout ailleurs.
Assortiment de Papiers, Registres lignés ou non pour bureaux et tous les articles qui y ont rapport. Le tout à prix très-modérés.
Fournitures à l'usage des administrations communales et des recettes.
Reliures de Livres à prix très-modéré, etc., etc.

INSTITUT
DES
demoiselles DURANT,
Rue de l'Université n. 18.

LECTURE, ÉCRITURE ET CALCUL en trois mois. Cours Primaire; prix: 10 frs., une fois payés. Une nouvelle série d'Élèves sera commencée du 10 au 15 avril. Les enfans qui, en raison de leur âge ou de leurs dispositions, n'auraient pas atteint le but dans l'espace de trois mois seront continués sans nouveaux frais. NOTA. Le système d'instruction de cet Institut, destiné spécialement aux jeunes demoiselles, se compose d'un COURS PRIMAIRE, d'une CLASSE MOYENNE et de la CLASSE SUPÉRIEURE. Une jeune personne qui aurait fréquenté l'établissement depuis l'âge de 6 à 7 ans, pourrait avoir parcouru les trois divisions à 12 ans; par conséquent les différentes carrières du commerce, des arts, des lettres, s'ouvriraient devant elle sans entraves. Avis. Comme dans les rapports de maîtres à élèves, il n'est jamais question de récompenser, ni de punir, les personnes qui seraient curieuses de juger par elles-mêmes de l'activité qui règne dans les classes, seront toujours bien reçues lorsqu'elles seront munies d'une lettre de recommandation de quelque parent. 558

VENTE CONSIDÉRABLE
DE FUTAIS

JEUDI 4 et VENDREDI 5 AVRIL 1859, Mrs. Collignon et Henault, feront VENDRE à l'enchère, dans leur bois nommé Chant d'Oiseau, situé commune de Landenne sur Meuse, canton de Héron :
UNE GRANDE QUANTITÉ
DE
gros Chênes, de Hêtres
ET D'AUTRES BOIS, remarquables par leur belle qualité et leur élévation, croissant dans une partie dudit bois d'où le transport est facile. Cette vente, qui aura lieu au pied des arbres, sera commencée le premier à midi, et le second à 10 heures du matin. A Crédit, moyennant caution connue du notaire LOUMAYE. 550

A LOUER présentement, un APPARTEMENT, composé de six à sept pièces, rue du Pot d'Or, n.22-695. On pourrait joindre une écurie pour un cheval et une place pour un cabriolet dans la remise. L'appartement est à voir de 5 à 5 heures. S'adresser au bureau du POLITIQUE.

BOURSES.

PARIS, LE 30 MARS.

5 p. c.	80 05	Mutualité.	—
4 p. c.	—	Act Réunies.	—
3 p. c.	—	B. c. d'Anvers.	—
Act. de la Banque.	2642 50	Dette active.	20 51
Ob. de la v. de Par.	1180	Passive.	4 58
Emp. belge.	—	Emp. romain	102
Soc. générale.	—	Naples.	100 50
B. de Belg.	685	Empr. port. 5 p. c.	—

LONDRES, LE 30 MARS.

5 p. c. consolidés.	92 5/8	Différées.	8 7/8
BELGE 1852.	102 1/2	Passives.	5
Hol. Dette active.	55 1/2	RUSSE.	—
Portug. 5 p. c.	—	BRESIL.	79
Id. 3 p. c.	21	MEXICAINS 6 p. c.	—
Esp. Emp. 1854.	19 5/4 20		

ANVERS, LE 1^{er} AVRIL.
(Il n'y a pas eu de cote-officielle aujourd'hui.)
Ardoin 17 1/8 5/16 A. — Banque Industrielle 96 1/4 A. — Société de Commerce 95 1/2 A. — Belgique 5 0/10 100 1/2. — Dito 5 0/10 71 1/8.

BULLETIN DE BOURSE.
Les actions de la Société de Commerce ont été assez recherchées, on les a faits de 95 1/2 à 5/8 pour rester 95 1/2. Primes à 1 mois 94 dont 1 0/10. Les obligations ardoin, assez fermes de 17 1/8 à 15/16 A 1/4 P. Primes à un mois 17 1/2 dont 1/2 P.

BRUXELLES, LE 1^{er} AVRIL.

Dette active 2 1/2	55 1/4	A	Brasseries.	—
Emp. Rothschild.	400 1/2		Tapis.	—
Fin courant.	—		Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 30 mill.	92	A	Mutualité.	107 5/8
Id. de 37 mill.	74 1/4	A	S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	95	P	Monceaux.	—
Act. de la Soc. G.	775		Act. Réunies.	55
Emp. de Paris.	1645		Bornage.	—
S. de Comm. de c.	—		Houyoux.	—
B. de Belgique.	68 5/4		Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	101 1/2	P	Lits de Fer.	—
Hauts-Fourneaux.	—		Luxembourgeoise	—
Banque Foncière.	—		Civile.	—
Idem.	—		Herve.	—
Fleury.	—		Ch. de Fer de Col.	—
Hornu.	—		Ch. de B. M. et B.	—
Selessin.	—		Asphalt.	—
Soc. Nationale.	101	P	Holl. Dette active.	—
Levant du Fleury.	—		Losrenten inscrit.	—
Ougrée.	—		Autriche. Métallig.	107
Sars-Longscham.	—		Naples. C. Falcon.	95 1/4
Chemin de Fer.	—		Espagne. Ardoin.	17 1/8
Vennes.	—		Fin courant.	—
St-Léonard.	—		Prime un mois.	—
Chateineau.	—		Différée de 1850.	—
Verreries.	—		Idem de 1855.	—
Betteraves.	—		Passives.	—
Verr. de Charl.	—		Bresil. E. de Roth.	—
L'Espérance.	—		Rome. E. de 1854.	100 5/4

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 30 MARS.
Le brick autrichien Mathilda, v. d'Odessa, ch. de céréales.
Le pleyt belge Jeune Pierre, v. de Rotterdam, ch. de café.
La goelette anglaise Carnesew, v. de l'Angleterre, ch. de mécaniques.
Imprimerie de J.-B. ROMMÉ, rue du Pot-d'Or, N^o 623, à liège.